

LES CROYANCES LES TABOUS !

« L'automobile est un gros marché, les substances ont déjà été enregistrées lors des 1^{ères} échéances »

FAUX – Certaines substances sont utilisées en quantités faibles¹ (ex : certains pigments, additifs caoutchouc et plastique...).

« Laissons le marché faire son action, les choses vont se régulariser d'elles-mêmes »

VRAI mais, avec des risques de :
rupture d'approvisionnement, reformulation matière, revalidation, surcoût/diminution des marges.

« REACH : on en parle depuis 2007. Tout est réglé, non ? »

FAUX – REACH est un processus progressif et continu. Les nombreuses obligations se mettent en place au fur et à mesure.

« L'échéance d'enregistrement de 2018 : je n'ose pas en parler avec mon client de peur de perdre mon marché »

VRAI mais le risque existe tant que les parties en présence ne sont pas sensibilisées à ce contexte. Ainsi, la relation commerciale ne risque-t-elle pas de plus se dégrader si la question est évoquée trop tardivement ?

« L'enregistrement, c'est l'affaire de l'amont de la chaîne d'approvisionnement »

FAUX – Si c'est bien l'importateur ou le fabricant de la substance en Europe qui en a la responsabilité, la sécurisation de l'approvisionnement reste l'affaire de tous les acteurs de la chaîne.

⁽¹⁾ : entre 1 et 100 t/an, produites ou importées en Europe

RECOMMANDATIONS

RISQUE, DIALOGUE, CONCERTATION

Ces recommandations visent à favoriser le dialogue dans la chaîne d'approvisionnement.
La décision d'enregistrement/non enregistrement doit être prise autant que possible de concert entre fournisseur et client.

Ces recommandations concernent tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement.

Nb : si je suis distributeur, je me réfère aux recommandations des deux premiers cadres

JE SUIS Importateur/fabricant de substance/ mélange en UE (responsable de l'enregistrement)

- J'informe dès que possible mon client de mon intention d'enregistrer ou non la substance.
- J'évalue l'importance de la substance pour mon client en sollicitant son avis.
- Je prends ma décision sur l'enregistrement de la substance en prenant en compte les enjeux technico-économiques et en y intégrant l'avis de mon client. Je l'informe de ma décision.

JE SUIS Formulateur de matières/mélanges

- Je vérifie mon statut d'importateur. Si je le suis, je me réfère aux recommandations ci-dessus.
- Je vérifie que les substances que j'utilise sont enregistrées.
- Si une substance n'est pas enregistrée :
 - Je cherche à savoir si elle le sera par mon fournisseur ou un autre pour mes utilisations.
 - J'évalue sa criticité dans la formulation de la matière.
 - Je partage l'évaluation du risque avec mon client.

JE SUIS Utilisateur de matières/mélanges⁽¹⁾ dans mon process et/ou j'assemble/produis des articles

- Je suis à l'écoute des risques remontés par les fournisseurs.
 *Un fournisseur remontant un risque ne doit pas être stigmatisé. Ce risque peut exister pour d'autres fournisseurs.*
- J'évoque la question REACH 2018 lors de la rencontre avec mes fournisseurs : « comment gérez-vous les risques ? », « avez-vous interrogé vos propres fournisseurs ? »,...
- Je favorise un climat de confiance et de transparence avec mes fournisseurs.

⁽¹⁾ mélange : produit composé de substances (2 ou plus). Ex : graisse, huiles

DANS TOUS LES CAS...

Si un risque est identifié, j'évalue avec mon client/fournisseur les différentes options :

- Le coût/gain de la reformulation (substitution, validation, homologation...). Dans ce cas s'assurer que la nouvelle substance est pérenne.
- Le coût/gain de l'enregistrement (sécurisation de l'approvisionnement).



Risque d'Approvisionnement Matières

Comment se préparer
Comment l'éviter



REACH 2018



CONTEXTE/ENJEUX

Pourquoi s'intéresser à REACH⁽¹⁾ 2018 ?

« **NO DATA = NO MARKET** » :
sans enregistrement, la substance⁽²⁾ ne peut plus être mise sur le marché.

La dernière échéance d'enregistrement REACH est fixée au **31 mai 2018**. Cette échéance concerne les entreprises qui fabriquent ou importent en Europe des substances chimiques en faibles volumes, c'est-à-dire entre 1 à 100 tonnes par an.

Un nombre d'enregistrements de substances sans précédent.

- **28.000 substances restent potentiellement à enregistrer** (depuis 2008, 8.000 substances ont été enregistrées).

De réels risques de rupture d'approvisionnement pour l'automobile.

De nombreuses substances ne seront pas enregistrées :

- **Pour cause de méconnaissance** de REACH: 1 fabricant sur 3 ignore qu'il est concerné par REACH 2018. 97% des importateurs sont des microentreprises.
- **Pour des raisons économiques** : le coût de l'enregistrement remet en cause la rentabilité de la substance.

⁽¹⁾: REACH = Règlement européen (EC) N° 1907/2006

⁽²⁾: Exemple de substances = le pigment d'une peinture, adjuvant anti-UV, anti-oxydant, une charge,...

CONTACTS

FIEV : Hugues Boucher - hboucher@fiev.fr

Plasturgie : Marc Madec - m.madec@fed-plasturgie.fr

GPA : Amaury Cornilleau - acornilleau@autoplasticgate.com

SNCP : Celine Crusson-Rubio - Celine.Crusson-rubio@lecaoutchouc.com

Groupe PSA : Laurent Sarabando - laurent.sarabando1@mpsas.com

Renault SAS : Philippe Rolland - philippe.r.rolland@renault.com

ANALYSE DES CONSÉQUENCES ET CAS PRATIQUES

ARRÊT DE PRODUCTION LIÉ À REACH 2018

Les polymères (caoutchoucs et matières plastiques) sont des formulations complexes. Il est nécessaire d'ajouter au polymère de base certaines substances chimiques (additifs) en très faibles quantités dans la formulation des polymères pour leur conférer des propriétés techniques spécifiques.

Ces additifs sont des substances très variées : des stabilisants thermiques, antioxydants, optiques, pigments, lubrifiants, épaississants, des agents antistatiques, des agents anti-buée, des agents de nucléation et des ignifugeants.

Un exemple de non enregistrement / d'arrêt de production : le TRIBTU



Le caoutchouc est une recette complexe formulée à partir de polymères et de nombreux ingrédients.

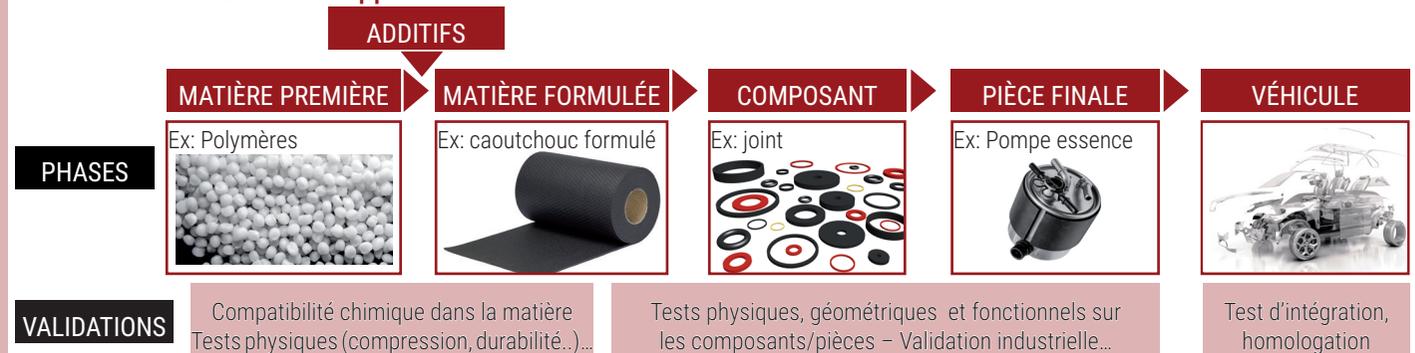
Parmi ces ingrédients, les thiourées sont des accélérateurs de vulcanisation, des élastomères chlorés (Chlorinated Rubber. Ex : épichloridine) mais aussi des accélérateurs secondaires des EPDM.

Elles apportent des propriétés anticorrosion et de résistance aux élastomères. Ces élastomères sont utilisés dans la composition de pièces automobiles comme, par exemple, les revêtements de réservoirs.

Parmi ces thiourées, le TRIBTU ne sera pas enregistré en 2018 pour des raisons économiques.

ENREGISTREMENT OU SUBSTITUTION DE LA SUBSTANCE : LES CONSÉQUENCES

« Le non enregistrement d'une substance conduit à sa disparition. Cela entraîne la reformulation ou la disparition des matières dans lesquelles elle se trouve. Dans le cas d'une reformulation, la substitution peut être transparente (sans conséquence technique et économique) ou peut nécessiter une validation produit/process coûteuse à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement



Il s'agit donc de bien identifier ces cas pour prendre la bonne décision (enregistrement ou substitution) en n'omettant pas d'évaluer la pérennité (réglementaire, approvisionnement...) de la substance alternative.

L'identification tardive de ces cas peut engendrer des surcoûts importants voire des choix non pertinents.